Coordonnées cabinet
FIDUCIAIRE AQUITAINE

BRUGES

11, rue
Pierre et Marie Curie
33 520 Bruges
Tél 05.56.01.99.99

ARCACHON

Villa France
47, Av Lamartine
33 120 Arcachon
Tél 05.57.52.59.80

info@fiduciaire-aquitaine.com

COMPTES ANNUELS

Exercice du **01/01/2025** au **31/12/2025**

EURL AGENCE PHILIPPE BERDET

3 RUE ADOLPHE HUC

33400 TALENCE

FIDUCIAIRE AQUITAINE
EXPERTISE COMPTABLE & AUDIT

Attestation de présentation des comptes

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise **EURL AGENCE PHILIPPE BERDET** relatifs à l'exercice du **01/01/2025** au **31/12/2025**, qui se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan :	**95 108**	euros
Chiffre d'affaires :	**83 056**	euros
Résultat net comptable :	**-10 689**	euros

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à BRUGES
Le 12/02/2026

Signature

Soldes Intermédiaires de Gestion

Règlement ANC 2022-06	01/01/2025 31/12/2025	12,00 mois	01/01/2024 31/12/2024	12,00 mois	Ecarts	%
CHIFFRE D'AFFAIRES	**83 055,98**	*100,00*	**75 524,86**	*100,00*	**7 531,12**	*9,97*
Ventes de marchandises						
- Achats de marchandises						
- Variation stocks de marchandises						
MARGE COMMERCIALE (a)						
Production vendue	83 055,98	*100,00*	75 524,86	*100,00*	7 531,12	*9,97*
+ Variation production stockée	(6 261,52)	*-7,54*	6 261,52	*8,29*	(12 523,04)	*-200,0*
+ Production immobilisée						
PRODUCTION DE L'EXERCICE	**76 794,46**	*92,46*	**81 786,38**	*108,29*	**(4 991,92)**	*-6,10*
- Achats stockés approvisionnement						
- Variation des stocks et approvisionnement						
- Achats de sous-traitance directe	320,00	*0,42*	21 620,85	*26,44*	(21 300,85)	*-98,52*
MARGE BRUTE PRODUCTION (b)	**76 474,46**	*99,58*	**60 165,53**	*73,56*	**16 308,93**	*27,11*
MARGES (Commerciale + Production)	**76 474,46**	*92,08*	**60 165,53**	*79,66*	**16 308,93**	*27,11*
- Achats non stockés (c)	382,32	*0,46*	201,81	*0,27*	180,51	*89,45*
- Autres charges externes (c)	23 759,15	*28,61*	26 822,39	*35,51*	(3 063,24)	*-11,42*
CONSOMMATION DE L'EXERCICE EN PROVENANCE DES TIERS	**24 461,47**	*29,45*	**48 645,05**	*64,41*	**(24 183,58)**	*-49,71*
VALEUR AJOUTÉE PRODUITE (a+b-c)	**52 332,99**	*63,01*	**33 141,33**	*43,88*	**19 191,66**	*57,91*
+ Subventions						
- Impôts, taxes sur rémunérations	606,75	*0,73*	390,53	*0,52*	216,22	*55,37*
- Autres impôts et taxes	1 277,00	*1,54*	1 245,00	*1,65*	32,00	*2,57*
- Salaires	48 328,59	*58,19*	20 859,85	*27,62*	27 468,74	*131,68*
- Cotisations sociales	11 861,26	*14,28*	7 355,88	*9,74*	4 505,38	*61,25*
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	**(9 740,61)**	*-11,73*	**3 290,07**	*4,36*	**(13 030,68)**	*-396,0*
+ Reprises sur amortissements et provisions						
+ Pdts des cessions d'immos incorp. et corp.						
+ Autres produits de gestion courante	0,36		0,86		(0,50)	*-58,14*
+ Quote-part des subv. d'invest. virée au résultat						
- Dotations aux amort.,dépréciations et provisions	963,33	*1,16*	488,75	*0,65*	474,58	*97,10*
- Valeurs cptbles d'immos incorp. et corp. cédées						
- Autres charges de gestion courante	0,06		3,25		(3,19)	*-98,15*
RÉSULTAT EXPLOITATION	**(10 703,64)**	*-12,89*	**2 798,93**	*3,71*	**(13 502,57)**	*-482,4*
Bénéfice-perte sur opérations en commun						
+ Produits financiers	14,41	*0,02*	5,92	*0,01*	8,49	*143,41*
- Charges financières						
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	**(10 689,23)**	*-12,87*	**2 804,85**	*3,71*	**(13 494,08)**	*-481,1*
Produits exceptionnels						
- Charges exceptionnelles						
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL						
- Participation des salariés						
- Impôts sur les bénéfices						
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	**(10 689,23)**	*-12,87*	**2 804,85**	*3,71*	**(13 494,08)**	*-481,1*

Détail du Compte de Résultat

	01/01/2025 31/12/2025 12,00 mois		01/01/2024 31/12/2024 12,00 mois		Variations	%
Total des produits d'exploitation	76 794,82	92,46	81 787,24	108,29	(4 992,42)	-6,10
Ventes de marchandises						
Production vendue Biens						
Production vendue Services + Travaux	83 055,98	100,00	75 524,86	100,00	7 531,12	9,97
Production vendue Services FRANCE	83 055,98	100,00	75 524,86	100,00	7 531,12	9,97
PRESTATIONS 20%	83 055,98	100,00	75 524,86	100,00	7 531,12	9,97
Montant net du chiffre d'affaires	83 055,98	100,00	75 524,86	100,00	7 531,12	9,97
Production stockée	(6 261,52)	-7,54	6 261,52	8,29	(12 523,04)	-200,00
VARIATION PROD EN COURS	(6 261,52)	-7,54	6 261,52	8,29	(12 523,04)	-200,00
Autres produits d'exploitation	0,36		0,86		(0,50)	-58,14
PROD.DIVERS DE GEST.COUR.	0,36		0,86		(0,50)	-58,14
Total des charges d'exploitation	87 498,46	105,35	78 988,31	104,59	8 510,15	10,77
Autres achats et charges externes	24 461,47	29,45	48 645,05	64,41	(24 183,58)	-49,71
HONORAIRES RETROCEDES	320,00	0,39	21 620,85	28,63	(21 300,85)	-98,52
ACHAT PETIT MATERIEL	101,92	0,12	135,15	0,18	(33,23)	-24,59
FOURNITURE ADMINISTRATIVE	280,40	0,34	66,66	0,09	213,74	320,64
LOCATIONS LOGICIELS INFORMATIQUES	5 411,46	6,52	5 056,24	6,69	355,22	7,03
MAINTENANCE	133,33	0,16			133,33	
PRIMES D'ASSURANCE	297,62	0,36	102,33	0,14	195,29	190,84
ASSURANCES RC ARCHI	11 332,80	13,64	13 504,54	17,88	(2 171,74)	-16,08
HONORAIRES DIVERS			509,38	0,67	(509,38)	-100,00
HONORAIRE COMPTABLE	1 325,96	1,60	1 131,01	1,50	194,95	17,24
HONORAIRE SOCIAL	482,00	0,58	365,00	0,48	117,00	32,05
HONORAIRE JURIDIQUE	1 170,20	1,41	674,99	0,89	495,21	73,37
FRAIS ACTES ET CONTENTIEUX	370,84	0,45			370,84	
VOYAGES ET DEPLACEMENTS	420,63	0,51	195,81	0,26	224,82	114,82
IND.KILOMETRIQUES	2 200,56	2,65	4 491,26	5,95	(2 290,70)	-51,00
SERVICES BANCAIRES ET ASS	245,17	0,30	431,83	0,57	(186,66)	-43,23
COTISATIONS	368,58	0,44	360,00	0,48	8,58	2,38
Impôts, taxes et versements assimilés	1 883,75	2,27	1 635,53	2,17	248,22	15,18
TAXE FORMATION CONTINUE	384,87	0,46	244,59	0,32	140,28	57,35
TAXE APPRENTISSAGE	221,88	0,27	145,94	0,19	75,94	52,04
CONTRB. ECO. TERRITORIALE	1 277,00	1,54	1 245,00	1,65	32,00	2,57
Salaires	48 328,59	58,19	20 859,85	27,62	27 468,74	131,68
SALAIRES BRUTS	32 620,69	39,28	21 455,61	28,41	11 165,08	52,04
REMUNERATION GERANCE MARTIN HAUSELMANN	11 100,00	13,36			11 100,00	
COTISATIONS OBLIGATOIRES M HAUSELMANN	2 547,00	3,07			2 547,00	
CONTRIB FORMATION CONTINUE GERANT	57,00	0,07			57,00	
CSG DEDUCTIBLE GERANT	972,00	1,17			972,00	
CONGES PAYES	1 031,90	1,24	(595,76)	-0,79	1 627,66	273,21
Cotisations sociales	11 861,26	14,28	7 355,88	9,74	4 505,38	61,25
CHARGES SOCIALES / CP	378,90	0,46	(218,47)	-0,29	597,37	273,43
COTISATIONS URSSAF	8 656,39	10,42	5 692,91	7,54	2 963,48	52,06
COTISATION RETRAITE	1 960,51	2,36	1 289,49	1,71	671,02	52,04
COTISATION PREVOYANCE / MUTUELLE	773,06	0,93	499,95	0,66	273,11	54,63

Détail du Compte de Résultat

	01/01/2025 31/12/2025	12,00 mois	01/01/2024 31/12/2024	12,00 mois	Variations	%
MEDECINE DU TRAVAIL	92,40	0,11	92,00	0,12	0,40	0,43
Dotations aux amortissements	**963,33**	1,16	**488,75**	0,65	**474,58**	97,10
DOT.AMORT.IMMO.CORPORELL.	963,33	1,16	488,75	0,65	474,58	97,10
Autres charges	**0,06**		**3,25**		**(3,19)**	-98,15
CHARGES DIV.GEST.COURANTE	0,06		3,25		(3,19)	-98,15
Résultat d'exploitation	(10 703,64)	-12,89	2 798,93	3,71	(13 502,57)	-482,42
Total des produits financiers	14,41	0,02	5,92	0,01	8,49	143,41
Produits financiers de participations	**9,31**	0,01			**9,31**	
INTERETS C/C	9,31	0,01			9,31	
Autres intérêts et produits assimilés	**5,10**	0,01	**5,92**	0,01	**(0,82)**	-13,85
AUTR. PRODUITS FINANCIERS	5,10	0,01	5,92	0,01	(0,82)	-13,85
Total des charges financières						
Résultat financier	14,41	0,02	5,92	0,01	8,49	143,41
Résultat courant avant impôts	(10 689,23)	-12,87	2 804,85	3,71	(13 494,08)	-481,10
Produits exceptionnels						
Charges exceptionnelles						
Résultat exceptionnel						
Résultat de l'exercice	(10 689,23)	-12,87	2 804,85	3,71	(13 494,08)	-481,10

Détail de l'Actif

	01/01/2025 31/12/2025	12,00 mois	01/01/2024 31/12/2024	12,00 mois	Variations	%
Capital souscrit non appelé						
TOTAL II – Frais d'établissement NET						
TOTAL III - Actif Immobilisé NET	47 421,63	49,86	48 384,96	48,76	(963,33)	-1,99
Fonds Commercial	**45 734,71**	48,09	**45 734,71**	46,09		
FONDS COMMERCIAL	45 734,71	48,09	45 734,71	46,09		
Autres immobilisations corporelles	**1 437,92**	1,51	**2 401,25**	2,42	(963,33)	-40,12
MATERIEL BUREAU ET INFO.	2 890,00	3,04	2 890,00	2,91		
AMORT.MAT.BUREAU ET INFO.	(1 452,08)	-1,53	(488,75)	-0,49	(963,33)	-197,10
Participations	**249,00**	0,26	**249,00**	0,25		
TITRES DE PARTICIPATION	249,00	0,26	249,00	0,25		
TOTAL IV - Actif Circulant NET	47 686,03	50,14	50 852,65	51,24	(3 166,62)	-6,23
En-cours de production de biens			**6 261,52**	6,31	(6 261,52)	-100,00
TRAVAUX EN COURS			6 261,52	6,31	(6 261,52)	-100,00
Avances & acomptes versés sur commandes	**140,00**	0,15			140,00	
ACOMPTES VERSES	140,00	0,15			140,00	
Créances clients et comptes rattachés	**35 106,40**	36,91	**31 723,12**	31,97	**3 383,28**	10,67
Collectif clients débiteurs	11 180,16	11,76	7 796,88	7,86	3 383,28	43,39
CLIENTS PROD.NON ENC.FACT	23 926,24	25,16	23 926,24	24,11		
Autres créances	**7 518,10**	7,90	**3 756,28**	3,79	**3 761,82**	100,15
DETTES PROV./CONGES PAYES			595,76	0,60	(595,76)	-100,00
CHARG.SOC./CONGES A PAYER			218,47	0,22	(218,47)	-100,00
TVA DEDUCTIBLE	316,00	0,33	35,70	0,04	280,30	785,15
TVA COLLECTEE 20%	2 183,79	2,30	2 688,22	2,71	(504,43)	-18,76
TVA A REGULARISER			218,13	0,22	(218,13)	-100,00
INTERETS COURUS CC	9,31	0,01			9,31	
C/C HAUSELMANN ARCHITECTURE	5 009,00	5,27			5 009,00	
Charges constatées d'avance	**2 444,31**	2,57	**2 897,40**	2,92	(453,09)	-15,64
CHARGES CONSTAT. D_AVANCE	2 444,31	2,57	2 897,40	2,92	(453,09)	-15,64
Disponibilités	**2 477,22**	2,60	**6 214,33**	6,26	(3 737,11)	-60,14
BANQUE POPULAIRE	2 477,22	2,60	6 214,33	6,26	(3 737,11)	-60,14
TOTAL DU BILAN ACTIF	95 107,66	100,00	99 237,61	100,00	(4 129,95)	-4,16

Détail du Passif

	01/01/2025 31/12/2025	12,00 mois	01/01/2024 31/12/2024	12,00 mois	Variations	%
TOTAL I - Capitaux propres	**50 513,66**	*53,11*	**61 202,89**	*61,67*	(10 689,23)	*-17,47*
Capital Social ou individuel	**50 000,00**	*52,57*	**50 000,00**	*50,38*		
CAPITAL	50 000,00	*52,57*	50 000,00	*50,38*		
Réserve légale	**5 000,00**	*5,26*	**5 000,00**	*5,04*		
RESERVE LEGALE PROPR.DITE	5 000,00	*5,26*	5 000,00	*5,04*		
Autres réserves	**6 202,89**	*6,52*	**3 398,04**	*3,42*	**2 804,85**	*82,54*
AUTRES RESERVES	6 202,89	*6,52*	3 398,04	*3,42*	2 804,85	*82,54*
Résultat de l'exercice	**(10 689,23)**	*-11,24*	**2 804,85**	*2,83*	**(13 494,08)**	*-481,10*
TOTAL II - Autres fonds propres						
TOTAL III - Total des Provisions						
TOTAL IV - Total des dettes	**44 594,00**	*46,89*	**38 034,72**	*38,33*	**6 559,28**	*17,25*
Emprunts et dettes financières divers	**5 719,24**	*6,01*	**4 424,04**	*4,46*	**1 295,20**	*29,28*
COMPT COURANT ASSO M. HAUSELMANN	5 719,24	*6,01*	4 424,04	*4,46*	1 295,20	*29,28*
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	**23 926,24**	*25,16*	**23 926,24**	*24,11*		
CLIENT AVANCE RECUE	23 926,24	*25,16*	23 926,24	*24,11*		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	**1 896,00**	*1,99*	**214,20**	*0,22*	**1 681,80**	*785,15*
Collectif fournisseurs créditeurs	1 896,00	*1,99*	214,20	*0,22*	1 681,80	*785,15*
Dettes fiscales et sociales	**12 391,23**	*13,03*	**9 264,59**	*9,34*	**3 126,64**	*33,75*
REMUNER.DUES AU PERSONNEL			2 100,00	*2,12*	(2 100,00)	*-100,00*
DETTES PROV./CONGES PAYES	436,14	*0,46*			436,14	
URSSAF	1 209,00	*1,27*	1 210,00	*1,22*	(1,00)	*-0,08*
RETRAITE	814,02	*0,86*	814,02	*0,82*		
PREVOYANCE	320,88	*0,34*	307,92	*0,31*	12,96	*4,21*
CHARG.SOC./CONGES A PAYER	160,43	*0,17*			160,43	
TVA DECAISSEE	1 297,00	*1,36*	699,00	*0,70*	598,00	*85,55*
TVA A REGULARISER	2 654,16	*2,79*			2 654,16	
TVA/FACTURES A ETABLIR	3 987,71	*4,19*	3 987,71	*4,02*		
ETAT CHARGES A PAYER	1 511,89	*1,59*	145,94	*0,15*	1 365,95	*935,97*
Autres dettes	**661,29**	*0,70*	**205,65**	*0,21*	**455,64**	*221,56*
Collectif clients créditeurs	356,64	*0,37*			356,64	
PHILIPPE BERDET	304,65	*0,32*	205,65	*0,21*	99,00	*48,14*
TOTAL DU BILAN PASSIF	**95 107,66**	*100,00*	**99 237,61**	*100,00*	(4 129,95)	*-4,16*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
(2026)
Formulaire obligatoire (art 223 du Code général des impôts)
Timbre à date du service

Exercice ouvert le **01012025** et clos le **31122025** — Régime simplifié d'imposition ☐ — Régime réel normal ☒ X

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe ☐ — Si PME innovante ☐ — Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime) ☐

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société	Adresse du siège social
EURL AGENCE PHILIPPE BERDET	
SIRET **42149441000069**	
Adresse du principal établissement	Ancienne adresse en cas de changement
3 RUE ADOLPHE HUC **33400 TALENCE**	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante ☐ SIRET

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d' identification de la société mère : ☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐

B ACTIVITÉ

Activités exercées : **Architecte** — Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Résultat fiscal Bénéfice imposable au taux normal : 0 — Bénéfice imposable à 15% : ☐ — Déficit : 10 689

Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10% : ☐

2. Plus-values

PV à long terme imposables à 15% : ☐ — PV à long terme imposables à 19% : ☐ — PV exonérées (art. 238 quindecies) : ☐

Autres PV imposables à 19% : ☐ — PV à long terme imposables à 0% : ☐

3. Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprise nouvelle art. 44 sexies ☐ — Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A ☐ — Zone franche urbaine Territoire entrepreneur art 44 octies A ☐ — Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies ☐ — Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies ☐

France ruralités revitalisation FRR art. 44 quindecies A ☐ — Zone franche d'activité nouvelle génération art.44 quaterdecies ☐ — Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies ☐ — Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies ☐ — Autres dispositifs ☐

Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies ☐

Sociétés d'investissements immobiliers cotées ☐ — Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) : ☐ — Plus-values exonérées relevant du taux de 15% : ☐

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif art. 244 quater W du CGI ☐

F CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE SUR LES BENEFICES DES GRANDES ENTREPRISES (CES) (cf. notice déclaration n°2065-SD)

Base d'imposition : ☐ — Chiffre d'affaires : ☐ — Taux d'imposition : ☐

I CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE SUR LES GRANDES ENTREPRISES DE TRANSPORT MARITIME (CTM) (cf. notice n°2065-SD)

Base d'imposition : ☐ — Taux d'imposition : ☐

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts : ☐

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité : ☐

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5% : ☐

F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI — Si oui, indication du logiciel utilisé : ACD CADOR

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable : I	Nom et adresse du conseil :
FIDUCIAIRE AQUITAINE 11 RUE PIERRE ET MARIE CURIE 33520 BRUGES Tél : 05.56.01.99.99	Tél :
OGA/OMGA ☐ — Viseur conventionné ☐ — (Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant :
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :	Date : 12022025 Lieu : BORDEAUX Qualité et nom du signataire : GERANT Signature : MARTIN HAUSELMANN
N° d'agrément :	
Examen de conformité fiscale (ECF) ☐	*prestataire :*

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

N° 2065 Bis-SD
(2026)

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise et date de clôture de l'exercice : **EURL AGENCE PHILIPPE BERDET** **31122025**

G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts	Payées par la société elle-même	(a)	
	Payées par un établissement chargé du service des titres	(b)	
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s)		(c)	
3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		(d)	
4. Montant des distributions autres que celles visées en (a),(b),(c) et (d) ci-dessus **(A préciser par nature sur les lignes e à h)**		(e)	
		(f)	
		(g)	
		(h)	
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(i)	
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(j)	
7. Montant des revenus répartis		total (a à h)	

H RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) :
- SARL - tous les associés ;
- SCA - associés gérants ;
- SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ;
- SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants

Pour les SARL : Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit

Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.

1	2	Année au cours de laquelle le versement a été effectué 3	Montant des sommes versées : à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits 4	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement : Indemnités forfaitaires 5	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement : Remboursements 6	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6 : Indemnités forfaitaires 7	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6 : Remboursements 8
HAUSELMANN ARCHITECTURE GERANT 3 Rue ADOLPHE HUC 33400 TALENCE FRANCE	325	2025	11 100				

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

N° 2065 Bis-SD (SUITE)
(2026)

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise : **EURL AGENCE PHILIPPE BERDET**

et Date de clôture de l'exercice : **31122025**

I	DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

J	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION	
REMUNERATIONS	Montant brut des salaires **abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2025,** montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	

MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 0 %,15% ou 19 %

	Taux de 0 %	Taux de 15 % (art. 219 I a*ter* et a*quater*)	Taux de 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

K	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)	
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice		
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice		

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

① BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2026

Désignation de l'entreprise : **EURL AGENCE PHILIPPE BERDET** — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * : 12

Adresse de l'entreprise : 3 RUE ADOLPHE HUC 33400 TALENCE — Durée de l'exercice précédent * : 12

Numéro SIRET * : 4 2 1 4 9 4 4 1 0 0 0 0 6 9 — Néant ☐ *

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N, clos le 31122025 Net 3	N-1 31122024 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ *	Frais d'établissement *	AB		AC		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais de développement*	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
	Fonds commercial	AH	45 735	AI	45 735	45 735
	Autres immobilisations incorporelles (1)	AJ		AK		
	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	2 890	AU 1 452	1 438	2 401
	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV		AW		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations	CS	249	CT	249	249
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières *	BH		BI		
	TOTAL (II)	BJ	**48 874**	BK **1 452**	**47 422**	**48 385**
ACTIF CIRCULANT STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN		BO		6 262
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	140	BW	140	
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	35 106	BY	35 106	31 723
	Autres créances (3)	BZ	7 518	CA	7 518	3 756
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	2 477	CG	2 477	6 214
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	2 444	CI	2 444	2 897
	TOTAL (III)	CJ	**47 686**	CK	**47 686**	**50 853**
	Frais d'émission d'emprunt (IV)	CW				
	Primes de remboursement des emprunts (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif et différences d'évaluation * (VI)	CN				
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	**96 560**	1A **1 452**	**95 108**	**99 238**

Renvois : (1) Dont droit au bail : (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : * Immobilisations : Stocks : Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(2) BILAN - PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051 2026

Désignation de l'entreprise **EURL AGENCE PHILIPPE BERDET** — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 50 000)	DA	50 000	50 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	5 000	5 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	6 203	3 398
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	**(10 689)**	**2 805**
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	**50 514**	**61 203**
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	5 719	4 424
	Instruments financiers à terme	D1		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	23 926	23 926
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 896	214
	Dettes fiscales et sociales	DY	12 391	9 265
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	661	206
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	**44 594**	**38 035**
	Ecarts de conversion passif et différences d'évaluation* **(V)**	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	**95 108**	**99 238**

RENVOIS				
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	FG	20 668	14 108
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

③ COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2026

Désignation de l'entreprise : **EURL AGENCE PHILIPPE BERDET** — Néant ☐ *

			Exercice N					Exercice (N-1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue biens*	FD		FE		FF		
	Production vendue services *	FG	83 056	FH		FI	83 056	75 525
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	**83 056**	FK		FL	**83 056**	**75 525**
	Production stockée *					FM	(6 262)	6 262
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions *					FP		
	Produits de cessions d'immobilisation incorporelles et corporelles					F1		
	Autres produits (1) (11)					FQ		1
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	**76 795**	**81 787**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	24 461	48 645
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	1 884	1 636
	Salaires et traitements *					FY	48 329	20 860
	Cotisations sociales (10)					FZ	11 861	7 356
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobili-sations - dotations aux amortissements * (14)					GA	963	489
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobili-sations - dotations aux dépréciations					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations et dépréciations *					GC		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées					G1		
	Autres charges (12)					GE		3
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	**87 498**	**78 988**
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	**(10 704)**	**2 799**
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * **(III)**					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * **(IV)**					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	9	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	5	6
	Reprises sur dépréciations					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Pdts nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie					GO		
	Produits des cessions d'immobilisations financières					G2		
	Total des produits financiers (V)					GP	**14**	**6**
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR		
	Différences négatives de change					GS		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées					G3		
	Chges nettes s/ cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU		
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	**14**	**6**
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	**(10 689)**	**2 805**

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

DGFiP N° 2053 2026

④ COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise **EURL AGENCE PHILIPPE BERDET** — Néant ☐ *

		Exercice N	Exercice N-1
Produits exceptionnels (7) (VII)	HD		
Charges exceptionnelles (6 bis - 6 ter - 7) (VIII)	HH		
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	HI		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)	HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	HL	**76 809**	**81 793**
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	HM	**87 498**	**78 988**
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)	HN	**(10 689)**	**2 805**

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2)	Dont produits de locations immobilières	HY	
	Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G	
(3)	Dont - Crédit-bail mobilier *	HP	
	Dont - Crédit-bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles	A8	
	dont cotisations facultatives Madelin A10		
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A11		
(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2°, al.3)	HS	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire
(article 53 A du Code général des impôts)

⑤ IMMOBILISATIONS

DGFiP N° 2054 2026

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise **EURL AGENCE PHILIPPE BERDET** — Néant ☐*

CADRE A — IMMOBILISATIONS

				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1	Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2	Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I		CZ		D8	D9
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II		KD	45 735	KE	KF
CORPORELLES	Terrains		KG		KH	KI
CORPORELLES	Constructions — Sur sol propre	[Dont Composants L9]	KJ		KK	KL
CORPORELLES	Constructions — Sur sol d'autrui	[Dont Composants M1]	KM		KN	KO
CORPORELLES	Installations générales, agencements * et aménagements des constructions	[Dont Composants M2]	KP		KQ	KR
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels	[Dont Composants M3]	KS		KT	KU
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV		KW	KX
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport *		KY		KZ	LA
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	2 890	LC	LD
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *		LE		LF	LG
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI	LJ
CORPORELLES	Avances et acomptes		LK		LL	LM
CORPORELLES	TOTAL III		LN	2 890	LO	LP
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M	8T
FINANCIERES	Autres participations		8U	249	8V	8W
FINANCIERES	Autres titres immobilisés		1P		1R	1S
FINANCIERES	Prêts et autres immobilisations financières		1T		1U	1V
FINANCIERES	TOTAL IV		LQ	249	LR	LS
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		ØG	48 874	ØH	ØJ

CADRE B — IMMOBILISATIONS

				Diminutions: par virement de poste à poste 1	Diminutions: par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence: Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I		IN		CØ	DØ	D7
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II		IO		LV	LW 45 735	1X
CORPORELLES	Terrains		IP		LX	LY	LZ
CORPORELLES	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA	MB	MC
CORPORELLES	Constructions	Sur sol d'autrui	IR		MD	ME	MF
CORPORELLES	Constructions	Inst. gales, agencts et am des constructions	IS		MG	MH	MI
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ	MK	ML
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM	MN	MO
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport	IV		MP	MQ	MR
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	MT 2 890	MU
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers *	IX		MV	MW	MX
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ	NA	NB
CORPORELLES	Avances et acomptes		NC		ND	NE	NF
CORPORELLES	TOTAL III		IY		NG	NH 2 890	NI
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU	M7	ØW
FINANCIERES	Autres participations		IØ		ØX	ØY 249	ØZ
FINANCIERES	Autres titres immobilisés		I1		2B	2C	2D
FINANCIERES	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E	2F	2G
FINANCIERES	TOTAL IV		I3		NJ	NK 249	2H
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		I4		ØK	ØL 48 874	ØM

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

5 bis

TABLEAU DES ECARTS DE REEVALUATION SUR LES IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

DGFiP N° 2054 bis 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Exercice N clos le : 31 12 2025

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : **EURL AGENCE PHILIPPE BERDET** Néant ☐*

CADRE A

	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B

DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE ..... -	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE ..... =	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan: de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(6)

AMORTISSEMENTS

DGFiP N° 2055 2026

Désignation de l'entreprise : **EURL AGENCE PHILIPPE BERDET** — Néant ☐*

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissement et développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH	
TOTAL I		RK		RM		RN		RO	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	489	QM	963	QN		QO	1 452
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	**489**	QV	**963**	QW		QX	**1 452**
TOTAL GENERAL (I + II)		ØN	**489**	ØP	**963**	ØQ		ØR	**1 452**

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. gales, agenc et am des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc am divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL						NM						NO	
Total général (I + II + III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY		Total général non ventilé (NW - NY)	NZ								

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

DGFiP N° 2056 2026

(7) PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation de l'entreprise : **EURL AGENCE PHILIPPE BERDET** — Néant ☐ *

	Nature des provisions	Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D	
	sur immobilisations - corporelles	6E		6F		6G		6H	
	sur immobilisations - titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
	sur immobilisations - titres de participation	9U		9V		9W		9X	
	sur immobilisations - autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA	
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C		UB		UC		UD	
	Dont dotations et reprises - d'exploitation			UE		UF			
	Dont dotations et reprises - financières			UG		UH			
	Dont dotations et reprises - exceptionnelles			UJ		UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I. — 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(8) ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE*

DGFiP N° 2057 2026

Désignation de l'entreprise : **EURL AGENCE PHILIPPE BERDET** — Néant ☐ *

CADRE A — ETAT DES CREANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN		
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US		
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA						
	Autres créances clients	UX	35 106		35 106			
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	Z1						
	Personnel et comptes rattachés	UY						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ						
	Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM						
	Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	2 500		2 500			
	Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN						
	Etat et autres collectivités publiques — Divers	VP						
	Groupe et associés (2)	VC	5 018		5 018			
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR						
Charges constatées d'avance		VS	2 444		2 444			
TOTAUX		VT	**45 069**	VU	**45 069**	VV		
RENVOIS (1) Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD						
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE						
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF						

CADRE B — ETAT DES DETTES			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG				
	à plus d' 1 an à l'origine	VH				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	1 896	1 896		
Personnel et comptes rattachés		8C	436	436		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	2 504	2 504		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	7 939	7 939		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	1 512	1 512		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI	5 719	5 719		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	661	661		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	**20 668**	VZ **20 668**		
RENVOIS (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	5 719
Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

9 DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFiP N° 2058-A 2026

Désignation de l'entreprise : **EURL AGENCE PHILIPPE BERDET** — Néant ☐ * — Exercice N, clos le : **31122025**

I. RÉINTEGRATIONS

		BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE					WA	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WB	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE		XE	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)	XX		XW	
	Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *	XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						I7	
	Quote-part — Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		K7	
Régimes particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme — imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)						I8	
	Moins-values nettes à long terme — imposées au taux de 0 %						ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs * — Plus-values nettes à court terme						WN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs * — Plus-values soumises au régime des fusions						WO	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)						XR	
	Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT* — Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW		WQ	
				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8			
	Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3	
						TOTAL I	WR	

II. DÉDUCTIONS

		PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE					WS	**10 689**
	Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *						WT	
	Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf tableau 2058-B, cadre III)						WU	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme — imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						WV	
	Plus-values nettes à long terme — imposées au taux de 0 %						WH	
	Plus-values nettes à long terme — imposées au taux de 19 %						WP	
	Plus-values nettes à long terme — imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						WW	
	Plus-values nettes à long terme — imputées sur les déficits antérieurs						XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						I6	
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *						WZ	
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts : Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation	2A					XA	
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						ZX	
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *						ZY	
	Majoration d'amortissement *						XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations * — France Ruralités Revitalisation (FRR) (art. 44 quindecies A)	HT		Société investissement immobilier cotées (art. 208C)	K3		XF	
	Zone franche urbaine-TE (art. 44 octies)	ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F			
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC			
	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2		Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5			
				Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA			
				Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	XC			
				Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB			
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)						XS	
	Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé — Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9		Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite	YH		XG	
						Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI	
	Dt déd. exc (art 39 decies A)	YA		Dt déd. exc (art 39 decies B)	YB			
	Dt déd. exc (art 39 decies C)	YC		Dt déd. exc (art 39 decies D)	YD			
	Dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	YI		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	YL			
	Déductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y2	
						TOTAL II	XH	**10 689**

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : bénéfice (I moins II)	XI		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : déficit (II moins I)			XJ **10 689**
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*	ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*			XL
RÉSULTAT FISCAL **BÉNÉFICE** (ligne XN) ou **DÉFICIT** reportable en avant (ligne XO)	XN	**0**	XO **10 689**

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(10) DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DEDUCTIBLES

DGFiP N° 2058-B 2026

Désignation de l'entreprise **EURL AGENCE PHILIPPE BERDET** — Néant ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	30 284
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4 ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6	30 284
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ	10 689
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	40 974

II. INDEMNITÉS POUR CONGES À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	597

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN		YO	
		ligne WI		ligne WU

CONSÉQUENCE DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(11) TABLEAU D'AFFECTATION DU RESULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFiP N° 2058-C 2026

Désignation de l'entreprise : **EURL AGENCE PHILIPPE BERDET** — Néant ☐ *

ORIGINES (1)				AFFECTATIONS (1)			
Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC			Affectations aux réserves - Réserve légale	ZB		
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	2 805		- Autres réserves	ZD	2 805	
Prélèvements sur les réserves	ØE			Dividendes	ZE		
				Autres répartitions	ZF		
				Report à nouveau	ZG		
TOTAL I	ØF	**2 805**		(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II) **TOTAL II**	ZH	**2 805**	

RENSEIGNEMENTS DIVERS

				Exercice N :	Exercice N-1 :
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7	YQ		
	- Engagements de crédit-bail immobilier		YR		
	- Effets portés à l'escompte et non échus		YS		
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance		YT	320	21 621
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois : 5 411)	J8	XQ	5 411	5 056
	- Personnel extérieur à l'entreprise		YU		
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)		SS	3 349	2 680
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages		YV		
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES	ST	15 381	19 288
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052		ZJ	**24 461**	**48 645**
IMPOTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE		YW	1 277	1 245
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques)	ZS	9Z	607	391
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052		YX	**1 884**	**1 636**
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée		YY	16 107	17 739
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations		YZ	1 600	7 636
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires de 2025) *		ØB	32 621	
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *		ØS		
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *		ZK	4,55 %	5,75 %
	- Filiales et participations (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann.III au CGI) - Si oui, indiquer 1, sinon 0		ZR		
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		RG		
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		RH		

REGIME DE GROUPE *							
Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL	
			Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC	
Groupe : résultat d'ensemble	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO	
			Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF	
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ				

TRAVAILLEURS INDEPENDANTS				
Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social			JQ	
Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social			JR	
Revenu brut social (si le montant est négatif)	JS	10 689		
Revenu brut social (si le montant est positif)			JT	

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.
Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration.
Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

12 DETERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFiP N° 2059-A 2026

Désignation de l'entreprise : **EURL AGENCE PHILIPPE BERDET** Néant ☐*

A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE

		Nature et date d'acquisition des éléments cédés * ①	Valeur d'origine * ②	Valeur nette réévaluée * ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements * ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

		Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées * : Court terme ⑨	Long terme ⑩ : 19%	15% ou 12,80%	0%	Plus-value taxables à 19% (1) ⑪
I - Immobilisations *	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
		CADRE A : plus ou moins value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9)						
		CADRE B : plus ou moins value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10)		(A)		(B) (Ventilation par taux)		(C)
		CADRE C : autres plus-values taxables à 19% (11)						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(13) **SUIVI DES PLUS-VALUES A COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT**

DGFiP N° 2059-B 2026

Désignation de l'entreprise : **EURL AGENCE PHILIPPE BERDET** — Néant ☐ *

A ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				

Origine	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	sur 3 ans au titre de	N - 1				
		N - 2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N - 1				
		N - 2				
		N - 3				
		N - 4				
		N - 5				
		N - 6				
		N - 7				
		N - 8				
		N - 9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(14) **SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME**

DGFiP N° 2059-C 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **EURL AGENCE PHILIPPE BERDET** Néant ☐ *

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.
(2) Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % (1) ou 12,80 % (2)	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art.219 I a sexies-0 bis du CGI) (1) *.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) (1) *.	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine ①		Moins-values à 12,80 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ③	Solde des moins-values à 12,80 % ④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1			
	N - 2			
	N - 3			
	N - 4			
	N - 5			
	N - 6			
	N - 7			
	N - 8			
	N - 9			
	N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES *

Origine ①		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col.⑤ = ②+③-④-⑤
		A 19 % ou à 15 % ②	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ③	A 15 % ou à 19 % ④	⑤	⑥
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1					
	N - 2					
	N - 3					
	N - 4					
	N - 5					
	N - 6					
	N - 7					
	N - 8					
	N - 9					
	N - 10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des Impôts)

(15) **RESERVE SPECIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME**
RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFiP N° 2059-D 2026

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : **EURL AGENCE PHILIPPE BERDET** — Néant ☐ *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (ligne 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
Prélèvements opérés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (ligne 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

16

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFiP N° 2059-E 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : EURL AGENCE PHILIPPE BERDET — Néant ☐ *

Exercice ouvert le : 01012025 et clos le : 31122025 — Durée en nombre de mois : 12

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel	YP	1
dont apprentis	YF	
dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

I - Chiffre d'affaire de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	83 056
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
TOTAL 1	OX	**83 056**

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun) y compris les plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles non rattachées à une activité normale et courante	OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues et certains abandons de créances à caractère commercial	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	ON	702
Variation négative des stocks	OQ	6 262
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	18 348
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles rattachées ou non à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	**25 312**

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée **TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3**	OG	**57 745**

V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)	SA	

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.

MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV			
Chiffre d'affaires de référence CVAE			GX	
Effectifs au sens de la CVAE			EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)			HX	
Période de référence	GY		GZ	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)			HR	

DGFiP N° 2059-F 2026

(17) COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société)

1/0 (1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2025 N° SIRET 42149440100069

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE **EURL AGENCE PHILIPPE BERDET**

ADRESSE (voie) **3 RUE ADOLPHE HUC**

CODE POSTAL **33400** VILLE **TALENCE**

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	
Totalisation	P5	1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	325
Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	
Totalisation	P6	325

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SARL Dénomination **HAUSELMANN ARCHITECTURE**

N° SIREN (si société établie en France) **841431695** % de détention **100,00** Nb de parts ou actions **325**

Adresse : N° **3** Voie **Rue ADOLPHE HUC**

Code postal **33400** Commune **TALENCE** Pays **FRANCE**

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(18) FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

DGFiP N° 2059-G 2026

1/0 (1) Néant ☐*

EXERCICE CLOS LE 31/12/2025 N° SIRET 42149440100069

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE **EURL AGENCE PHILIPPE BERDET**

ADRESSE (voie) **3 RUE ADOLPHE HUC**

CODE POSTAL **33400** VILLE **TALENCE**

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032